

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

—————  
**Séance du 5 juin 2015**  
**Rapporteur :**  
**Monsieur Christian LE**  
**BIHAN**

**N°9**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :  
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,  
à compter du : 16/06/2015  
- la transmission au contrôle de légalité le : 05/06/2015  
(accusé de réception du 15/06/2015)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Bilan des opérations immobilières 2014**

—————

**Conformément à l'article L2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal est appelé à prendre connaissance des opérations immobilières effectuées par la commune, soit pour 2014 une douzaine d'actes représentant 2,8 ha d'acquisition et 1,5 ha de cession.**

\*\*\*

Le service foncier procède aux acquisitions et cessions nécessaires à la réalisation des projets d'aménagement décidés par la collectivité par voie amiable dans la très grande majorité des cas, mais aussi suite à des préemptions.

La ville de Quimper a réalisé six acquisitions en 2014 pour une surface de 28 655 m<sup>2</sup> et un montant de 257 000 euros.

La principale acquisition est une parcelle bâtie dans le secteur de Kervalguen, indispensable pour l'aménagement futur de ce secteur d'habitat de Penhars. A noter également l'acquisition de 2 hectares dans la vallée de Kermabeuzen.

Quatre cessions ont par ailleurs été réalisées, dont les deux derniers lots du lotissement communal de Kervouyec.

Ces cessions représentent 14 922 m<sup>2</sup> pour une recette de 386 151 euros TTC.

A ces opérations, il convient d'ajouter la signature de la convention opérationnelle avec Foncier de Bretagne sur le secteur de Kervilou, qui a déjà donné lieu à une préemption pour un bâtiment d'activité économique pour un montant de 245 000 euros.

\*\*\*

Le conseil municipal en prend acte.

Le maire,  
Ludovic JOLIVET